



AD SVQ MAISON MÉDICALE, 1909

Téléchargement: 2025

Séance du 10 février 1909.
Présents MM François Bourgmestre
et D. Theato, Echevin.

I.

Le Collège échevinal

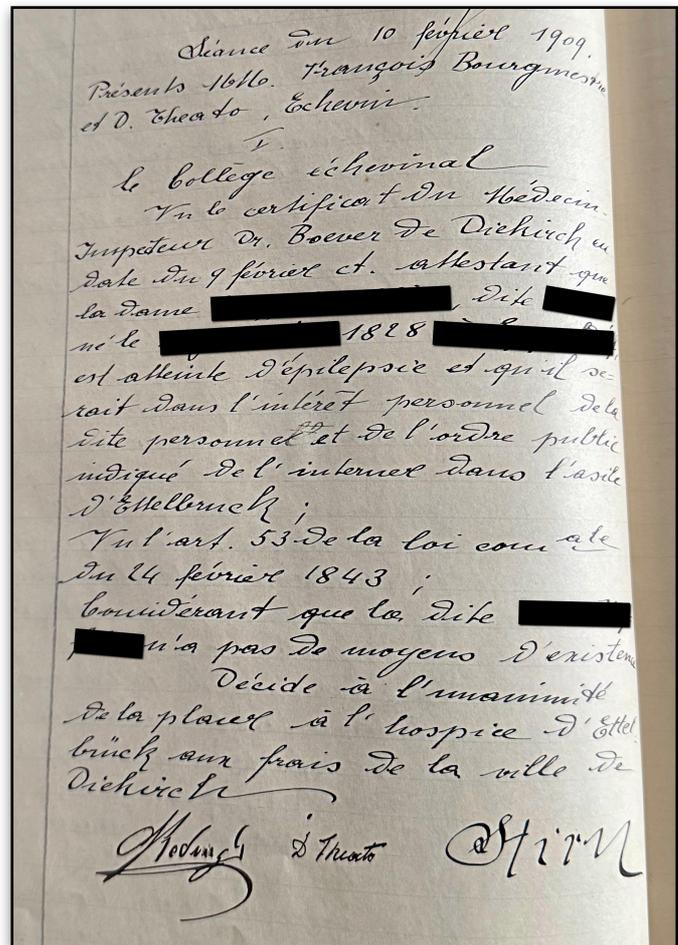
Vu le certificat du Médecin
Inspecteur Dr. Boever de Diekirch en
date du 9 février ct. [courant] attestant que
la dame [redacted], dite [redacted],
né [sic] le [redacted] 1828 [redacted],
est atteinte d'épilepsie et qu'il se-
rait dans l'intérêt personnel de la
dite personne et de l'ordre public
indiqué de l'interner dans l'asile d'Ettelbruck;

Vu l'art. 53 de la loi com[mun]ale
du 24 février 1843;

Considérant que la dite [redacted]
[redacted] n'a pas de moyens d'exister

Décide à l'unanimité
de la placer à l'hospice d'Ettel-
brück aux frais de la ville de
Diekirch.

Reding D Theato Stirn
[échevin échevin secrétaire communal]



Transcription diplomatique : bp_2025-10-01



Paul BONERT

E-mail : info@svq-diekirch.lu
Site web : www.svq-diekirch.lu